

**Nicolas DUPONT-AIGNAN**

Député de l'Essonne  
Maire d'Yerres  
Président du Val d'Yerres  
Communauté d'Agglomération

Le 2 mars 2012

**Madame Sylvie BEYSSON**

Directrice du Centre d'Accueil pour  
Demandeurs d'Asile  
101/103 avenue de Fromenteau  
91600 SAVIGNY-SUR-ORGE

*NDA/CDK-GM 12.0302*  
*Affaire suivie par Catherine DAKAD*

Madame la Directrice,

J'ai pris connaissance avec attention de votre correspondance du 22 février, me communiquant les 31 mesures proposées par l'Association *France Terre d'Asile*, pour mettre en place une véritable politique d'accueil des réfugiés dans le respect des Droits de l'Homme et des conventions internationales.

Même si l'expression fait aujourd'hui un peu figure de poncif, l'image de la France reste attachée à celle de la Patrie des Droits de l'Homme, en sa qualité d'héritière de la Révolution française.

Cet héritage nous met en situation de devoir vis-à-vis des populations défavorisées, et il nous faut, à ce titre, leur offrir des garanties de sécurité et de protection.

Cependant, pour être en mesure d'accueillir dignement ces populations, nous devons pouvoir leur faire bénéficier de logements et de ressources par le fruit de leur travail ; nous devons, par ailleurs, nous assurer que la communauté nationale les intégrera sans réticence.

Or, si l'on met en relation le nombre de migrants, notamment depuis l'instauration de l'espace Schengen, et la situation de crise économique que connaît l'Europe, l'idéalisme doit souvent céder le pas au réalisme, sous peine de créer des ghettos et un sous prolétariat qui ne serait qu'un déplacement géographique de la misère.

Aussi ne puis être favorable à des mesures de régularisation comme le proposent certains partis politiques.

.../...

.../...

En revanche, je vous accorde qu'il faut impérativement, d'une part réduire le délai d'instruction des demandes de visa par les consulats, afin que les personnes ne soient pas tentées de rejoindre clandestinement notre pays ; d'autre part, en ce qui concerne les réfugiés politiques et humanitaires, il faut également réduire les délais d'instruction des dossiers par l'O.F.I., de façon à ce que, dans les cas de refus (que nous savons majoritaires) on ne donne pas, pendant parfois deux ans, de faux espoirs à ces personnes avant de leur signifier un arrêté de reconduite à la frontière.

Enfin, quels que soient les efforts que fassent les pays dits développés pour accueillir dignement les populations défavorisées, ils ne seront jamais à la mesure des besoins en nombre et en détresse et c'est en amont qu'il faut traiter le problème par une véritable politique de coopération.

Je maintiens que la France s'honorerait en consacrant une part plus importante (1%) de son budget à la coopération, comme le font certains pays nordiques.

Restant à votre disposition pour poursuivre cet échange et vous invitant à cet effet à contacter mon cabinet parlementaire au 01.69.49.29.30., je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes respectueux hommages.

Bien à vous.

  
Nicolas DUPONT-AIGNAN